

PREMIÈRE JOURNÉE

Les 30 Septembre de 9 heures à 12 heures
de 13h30 à 17h30

Observations de M^{lle}

Permanence n°2 le samedi 16 octobre 2021 à 9 heures

Le commissaire enquêteur
Bernard GIACOMELLI

Giacomelli

Visite de 5 personnes sur 5 sujets -

Fin de la permanence n°2 à 11h40

Le commissaire enquêteur
Bernard GIACOMELLI

Giacomelli

Permanence n°5. le vendredi 29 octobre 2021

Ouverture de la permanence à 13h30

Giacomelli
Le commissaire enquêteur
Bernard GIACOMELLI

Présents: M^r THEVENON 1 Route de Chatelet St Didier de B.
J'ai remis un dossier complet avec mes observations
et questions lors de la permanence du 16/10/2021

Thevenon

Présents: M^r et M^{me} LANDRAUD 13 route de Chatelet St Didier de
la Tour.

Landraud

Présents M^r. J. Bergerheerzooowen 188 Route de Chambéry St. Didier

Présence de M^r LOZE J. Michel le 29/10/2021

Fin de permanence n°5, à 15h55

Giacomelli

Présentes le 29/10/2021 à 15 heures 45

Mireille FERRAUD, épouse ROUSSET 2
F chemin du Plantier
38110 St-BINIER-DE-LA-TOUR

Andrée FERRAUD épouse GUILLAUD
327 rue des Javnières
38890 VASSELIN

tél. 06 09 92 33 93

Tel 06 03 80 35 05

mireille.rousset38@guail.com

andree.guillaud@wanadoo.fr

Parcelles situées à Revollette de 3^e-Drozier de la Tour
n° A 1142 et n° A 308 (à proximité du lac St-Félix)
en indivision Michel & Andrée FERRAND
Nous sollicitons que ces parcelles soient repositionnées
en zone bleue du PPRN.

Il s'agit d'une bande de terrain comprise entre une
zone bleue et une zone blanche et entourée de nombreuses
constructions, certaines très récentes.

Des forages ont déjà été effectués sur ces parcelles.
Concernant l'évacuation des Eaux Pluviales, elle est
aisément possible, car les eaux peuvent facilement être
évacuées dans la zone blanche en contrebas A 307, qui
fait partie du même tènement.

Quant aux Eaux Usées, le hameau est équipé d'un
réseau collectif.

Ces parcelles ont toujours été classées en zone
constructible dans l'ancien PLU, puis dans l'élaboration
du PLU actuel - elles ont été ensuite déclassées lors
des réserves émises dans l'élaboration du PPRN

lors de l'approbation du PLU en décembre 2019.
Ces parcelles sont identifiées en aléa faible d'effon-
drement et de Fossement sur le projet de zonage régle-
mentaire, aussi nous nous demandons de réétudier
ce classement, qui nous paraît injuste dans cet
environnement.

M. Bousset

Mireille FERRAND, épouse Bousset



André FERRAND épouse Guillard